

FICHE D'INFORMATION

Retour gratuit des bidons vides

Les emballages Aspen et Agealube vides peuvent être retournés gratuitement pour être recyclés. Vous commanderez à cet effet une boîte de retour gratuite. Nous vous prions de disposer les bidons vides selon les étapes suivantes. Si cela n'est pas exécuté correctement, malheureusement le chauffeur ne peut pas reprendre les emballages vides.

- Dépliez la boîte de retour sur une europalette.
- Empilez les bidons Aspen et Agealube vides avec leurs bouchons de façon ordonnée.
- Utilisez les plaques en carton pour empiler les bidons en couches. Celles-ci sont toujours livrées avec votre nouvelle palette.
- Indiquez d'avance, lors de votre commande, que vous avez une palette d'emballages vides à retourner. Indiquez également si vous souhaitez recevoir une boîte de retour (numéro d'article de la boîte de retour : 001)
- Mettez les fûts avec leurs bouchons par quantité de palette sur une europalette et emballez-les avec une feuille (les fûts de 200 litres par 2 et les fûts de 60 litres par 6 ou même par 12 pièces.)



Dans quel cas le chauffeur ne peut-il pas reprendre votre palette ?

Dans la pratique on voit régulièrement que les palettes nos sont pas disposées correctement. Dans ce cas, le chauffeur a le droit de refuser votre palette. Quelques exemples :

- Les bidons ne sont pas empilés de façon ordonnée ; par conséquent la boîte de retour enfle.
- La boîte de retour est trop remplie.
- Les emballages ne sont pas munis de bouchons.
- La palette est dehors et est devenue mouillée et instable.
- La boîte n'est pas entièrement remplie (risque de glissement).
- La boîte avec emballages vides ne se trouve pas sur une europalette (dim. 120x80cm, comme livrée avec votre commande)
- Les fûts contiennent des restes (essence, lubrifiant ou sont remplies d'eau de pluie)

FICHE D'INFORMATION

Prévenez des amendes

La législation du transport des substances dangereuses est réglée dans l'ADR (accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route). Il stipule, entre autres, que les emballages vides, non nettoyés, qui ont contenu des substances dangereuses, doivent être munis d'un bouchon. En effet, le transport d'emballages vides, non nettoyés, qui ont contenu des substances dangereuses, est également couvert par l'ADR. En cas d'amende, non seulement le chauffeur, mais aussi l'expéditeur est mis à l'amende ! Ce genre d'amendes n'est pas négligeable, elles peuvent facilement s'élever à 1500,- euros. Prévenez d'être mis à l'amende et disposez la palette avec bidons vides selon nos instructions.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter !